

MAI
2026

Luberon Nature Info



Association loi 1901, fondée en 1966 agréée depuis 1979 au titre de la protection de l'environnement

Édito



Au fil des saisons, le Luberon nous rappelle combien notre territoire est à la fois précieux et fragile. Entre la richesse de sa biodiversité, la diversité de ses paysages et les usages humains qui le façonnent depuis des siècles, cet équilibre subtil mérite toute notre attention.

Aujourd'hui plus que jamais, les pressions qui s'exercent sur notre environnement s'intensifient : artificialisation des sols, raréfaction de l'eau, dérèglement climatique... Ces enjeux globaux prennent ici une résonance très concrète. Ils nous interrogent collectivement sur nos modes de vie, nos choix d'aménagement et notre capacité à préserver ce patrimoine vivant.

Face à ces défis, l'engagement local est une force. Associations, habitants, élus, bénévoles : chacun a un rôle à jouer. Les initiatives portées par Luberon Nature, qu'il s'agisse de sensibilisation, de protection d'espaces naturels ou d'actions de terrain, montrent qu'il est possible d'agir à notre échelle, avec détermination et cohérence.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs dossiers importants à Ansois, Lourmarin, Pertuis ... Vous pourrez à ce sujet, utilement vous reporter à notre site <https://luberonnature.fr/>

Mais préserver ne signifie pas figer. Il s'agit au contraire d'accompagner les évolutions nécessaires

en veillant à maintenir ce qui fait l'identité et la richesse du Luberon. Trouver cet équilibre demande dialogue, vigilance et imagination.

Les deux axes d'actions principaux pour 2026 s'inscrivent dans cette recherche d'équilibre :

- l'opposition à des projets photovoltaïques et agrivoltaïques destructeurs de paysages et dangereux en zone naturelle protégée au cœur du Luberon,
- la lutte contre le projet du Château de l'Environnement à Buoux qui dénature un lieu incarnant les valeurs et l'identité du Luberon.

Ce bulletin est l'occasion de partager avec vous ces actions, ces réflexions et ces mobilisations. Il est aussi une invitation : celle de rester curieux, attentif et engagé, pour que le Luberon demeure un territoire vivant, accueillant et résilient.

Pour agir efficacement face à ces projets d'envergure, Luberon Nature a plus que jamais besoin de votre soutien. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des sujets qui vous interpellent, des questions ou des idées à nous soumettre, l'équipe de Luberon Nature est à votre écoute.

Bonne lecture à toutes et à tous

LE PHOTO VOLTAÏQUE.



Alors que la transition énergétique s'impose comme une nécessité face au dérèglement climatique, le développement du photovoltaïque s'accélère, y compris dans nos paysages du Luberon. Produire une énergie renouvelable, locale et décarbonée est un objectif légitime et indispensable. Mais à quelles conditions, et à quel prix pour nos territoires ?

Car derrière l'évidence de la transition énergétique se cachent des choix d'aménagement qui ne sont pas neutres. L'implantation de centrales photovoltaïques au sol, parfois sur des espaces naturels ou agricoles, soulève des inquiétudes grandissantes. Artificialisation des sols, fragmentation des habitats, banalisation des paysages : autant d'impacts qui interrogent la cohérence entre protection de la biodiversité et production d'énergie.

L'agrivoltaïsme, souvent présenté comme une solution d'équilibre, mérite lui aussi un regard attentif. S'il peut, dans certains cas, offrir des synergies entre production agricole et énergétique, il ne doit pas devenir un alibi pour détourner des terres agricoles de leur vocation première. Derrière ce terme, des réalités très différentes coexistent, allant de projets réellement adaptés aux besoins agricoles à des installations avant tout guidées par des logiques financières.

Dans le Luberon, territoire d'exception reconnu pour ses paysages et sa biodiversité, ces questions

ROBION : Centrale photovoltaïque sur 9ha clôturés, 15666 panneaux, en zone inondable. L'enquête publique est déjà en cours et s'achèvera le 27 mai ! [./././././Downloads/Projet photovoltaïque Robion.pdf](http://.../Downloads/Projet photovoltaïque Robion.pdf)

LIOUX : Agri PV sur une zone d'élevage ovin. 5ha de panneaux sur 7 ha d'emprise pour 5 MW. Projet agrivoltaïque sur une surface clôturée de 9,5 ha. [./././././Downloads/présentation reunion publique.pdf](http://.../Downloads/présentation reunion publique.pdf)

JOUCAS : Projet peu ou prou identique avec le même éleveur.

BUOUX : Agri PV sur une zone d'élevage caprin, sur le plateau des Claparèdes, parcelle de 28 ha, panneaux sur 7,4 ha pour 5 MWc

prennent une acuité particulière. Il ne s'agit pas d'opposer écologie et énergie, mais d'exiger des projets réellement vertueux : prioriser les toitures et les espaces déjà artificialisés, respecter les continuités écologiques, associer les acteurs locaux aux décisions, et garantir que l'agriculture reste au cœur des projets agrivoltaïques.

Les centrales PV ne présentent aucun bénéfice économique ou de bien-être pour la population locale.

Les électrons produits sont réinjectés sur le réseau national et non local.

- ils ne sont pas forcément produits au bon moment de la journée surtout en été et demandent un stockage spécifique,
- ils ne réduisent pas l'impact carbone de la région ni celle des citoyens consommateurs d'énergie (ni leur facture).

En revanche, dans tous les cas ces centrales sont une **aubaine financière** immédiate pour les seuls propriétaires/bailleurs et/ou pour la Mairie.

Les études d'impacts sont d'une qualité extrêmement variable et toujours incomplètes.

Généralement, l'implication des citoyens et des associations de protection est trop tardive.

Quatre projets implantés dans des sites naturels exceptionnels vont être au cœur de notre action pour les prochains mois. LN a décidé d'agir pour éviter la destruction irréversible de ces paysages.

LA POSITION DE LUBERON NATURE



Les projets doivent :

- ° maintenir les espaces naturels et leur biodiversité,
- ° maintenir une activité agricole et des surfaces agricoles de qualité,
- ° préserver les paysages et le patrimoine bâti,
- ° prévoir le financement et les réserves nécessaires au démantèlement futur des sites,
- ° impliquer, en amont, les citoyens et les associations de protection de l'environnement.



Les projets à écarter :

° les projets qui vont à l'encontre des points ci-avant,

° les projets sur des espaces naturels sensibles et des zones faisant l'objet d'arrêtés de protection du biotope, sur des espaces boisés classés et des réserve naturelles comme Natura 2000, ZNIEFF, etc.

° les projets qui augmentent ou ajoutent des risques importants d'inondation ou d'incendie.

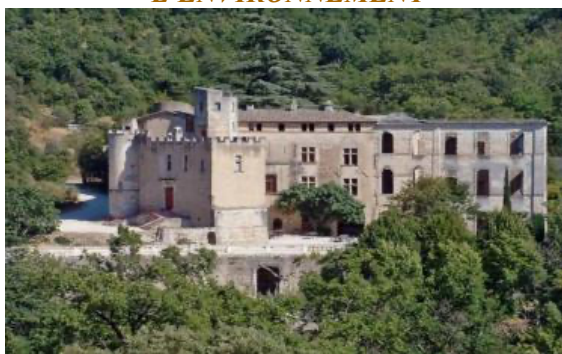


Agrivoltaïque

Intéressant reportage à consulter utilement avec le lien suivant :

<https://www.facebook.com/share/v/1H3m39w31s/>

BUOUX CHÂTEAU DE L'ENVIRONNEMENT



Il s'agit toujours et encore du projet de réaménagement du Château de l'Environnement à Buoux, porté par le Parc Naturel Régional du Luberon.

La menace se précise car le château a fait l'objet de 2 demandes d'autorisation de travaux en 2025 relatives :

- l'aménagement intérieur de l'aile XVIIe (travaux arrêtés depuis fin 2018),
- et à des travaux préparatoires concernant l'aile renaissance, les jardins, et la réalisation d'un assainissement collectif.

Les travaux ont donc repris à l'été 2025 concernant les travaux d'aménagement intérieurs. Ils sont censés se terminer à l'été 2026. Le montant indiqué est de 906 771 € H.T.

Les travaux dits « préparatoires », qui consistent principalement à des diagnostics et à l'installation d'un assainissement collectif « réglementaire » ont démarré au printemps et doivent se terminer à l'été 2027.

Le montant indiqué est de 558 210 € H.T.

Des marchés ont été validés par la CAO du 27 janvier 2026 et votés en Conseil Syndical (CS) le 10 février 2026 pour un montant de 501 201 € H.T., dont 315 K€ pour l'assainissement

Beaucoup d'inconnus subsistent encore : la grande salle prévue en extension aurait été redessinée et agrandie. La demande d'autorisation modificative n'a toujours pas été déposée et serait en discussion avec les services de la DRAC qui instruisent les dossiers.

Un appel d'offre aurait été lancé ou serait en cours concernant la gestion du lieu sous forme de délégation de service public (DSP). Avec quel cahier des charges et quel business plan ?

Enfin, le calendrier reste flou, avec une annonce « officielle » d'ouverture au public début 2028, tandis qu'officieusement, les travaux concernant le château à proprement parler ne devraient pas être terminés avant fin 2028 (dans le meilleur des cas), ceux concernant les extérieurs fin 2029. Soit une ouverture au plus tôt en 2029-2030... (pour rappel, en 2023, l'ouverture avait été annoncée pour 2026).

De toute évidence, il importe de se mobiliser une nouvelle fois contre ce projet à nos yeux incompatible avec le site et la mission du Parc Naturel Régional du Luberon.

Nous allons donc poursuivre nos actions : information du public, réunions publiques contacts avec les élus ...

Aidez-nous, rejoignez-nous !



LA VIE DE L'ASSOCIATION

A la suite de l'Assemblée Générale du 2 mai 2026 le Conseil d'Administration de LUBERON NATURE est désormais composé comme suit :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| 1. Christian LAMBARD | Président |
| 2. Michel MARCELET | Vice-Président |
| 3. Gérard DER AGOBIAN | Vice-Président |
| 4. Christine BOZZA | Secrétaire Général |
| 5. Corinne DUPERRY | Trésorière |
| 6. Claudie RENARD | Administratrice |
| 7. Solinne MORETTI | Administratrice |
| 8. Crystal WOODWARD | Administratrice |
| 9. Sabine PINATON | Administratrice |
| 10. Mme Cécile AVRIL | Administratrice |

A bientôt avec le prochain numéro de Brèves Nouvelles !



Ch. Lambard

M. Marcelet

G. der Agobian

C. Bozza

C. Renard



C. Duperry

S. Moretti

C. Woodward

S. Pinatton

C. avril